

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARBOZ(AIN)

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 20 JUIN 2022
D2022062702

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, M. PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, NOEL Simon
Excusé : CALLAND Cédric donne son pouvoir à NAVARIN Cécile

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

Objet : Participation financière de la commune de PIRAJOUX

Madame le Maire indique que par délibération en date du 1^{er} août 2005, le Conseil Municipal a décidé de demander une participation financière aux communes de PIRAJOUX et de VERJON pour les élèves fréquentant l'école publique élémentaire de MARBOZ.

Il n'y a plus d'enfants de la commune de VERJON qui sont scolarisés à MARBOZ, par conséquent, seule la commune de PIRAJOUX versera une participation financière.

Madame le Maire indique que 28 élèves domiciliés à PIRAJOUX fréquentent l'école publique de MARBOZ depuis la rentrée de septembre 2021.

Elle rappelle que les dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour chaque élève correspondent à 869 € pour l'année scolaire 2021/2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- fixe, à l'unanimité, la participation financière de la communes de PIRAJOUX pour chaque enfant fréquentant l'école publique de MARBOZ à 869 € pour l'année scolaire 2021/2022,
- dit que la somme de 24 332 € sera demandée à la Commune de PIRAJOUX pour 28 élèves.



Pour copie conforme,

Le Maire

Christelle MOIRAUD